

Lys Auto Racing



33^{ème} Rallye de la Lys
13^{ème} Rallye Historique



ASA du DETROIT
Alain LHEUREUX
109, Le Mont Jean
62340 BONNINGUES LES CALAIS

REGLEMENT PARTICULIER

22,23 et 24 Avril 2016

www.rallyedelalys.com



33^{ème} RALLYE NATIONAL DE LA LYS

22, 23 et 24 avril 2016

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes Français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

La Fédération Française Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **33^{ème} Rallye de la Lys** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes Français.

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement	Vendredi 11 mars 2016 à minuit
Ouverture des engagements	Dès la parution du règlement
Clôture des engagements	Lundi 11 avril 2016 à minuit
Distribution du road-book	Au Restaurant "Le Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys - de 16h30 à 20h00 le vendredi 15 avril, - de 08h00 à 18h00 le samedi 16 avril - de 08h30 à 12h00 le dimanche 17 avril. Sur Rendez-vous avec le secrétariat - de 9h00 à 18h00 le jeudi 21 avril - de 9h00 à 12h30 le vendredi 22 avril
Dates et heures des reconnaissances	cf Article 6.2 Reconnaissances page 8 du présent règlement particulier.
Vérifications Administratives	Vendredi 22 avril 2016 de 16h30 à 21h15 aux Ets Christiann Route de Saint Floris à Saint Venant
Vérifications Techniques	Vendredi 22 avril 2016 de 16h45 à 21h30 aux Ets Christiann Route de Saint Floris à Saint Venant
Parc fermé obligatoire après vérifications	A l'issue des vérifications techniques, L'équipage a l'obligation de mettre la voiture de course au parc fermé situé à l'Eglise de SAINT- VENANT (62350)
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 22 avril à 20h15 AU PC Course (Mairie de St Venant)
Publication des équipages admis au départ et heures et ordres de départ	Vendredi 22 avril à 22h30 Tableau d'affichage officiel au chapiteau
Départ 1 ^{ère} étape	Samedi 23 avril à 09H00 du podium
Arrivée 1 ^{ère} étape	Samedi 23 avril à 19H12 1 ^{ère} voiture
Publication du classement	Samedi 23 avril à 22H30 au chapiteau
Publication des heures de départ 2 ^{ème} étape	Samedi 23 avril à 22H30 au chapiteau
Départ 2 ^{ème} étape	Dimanche 24 avril à 09H30
Arrivée 2 ^{ème} étape	Dimanche 24 avril à partir de 15H39 au CH arrivée à SAINT-VENANT (62350), Place de l'Eglise
Vérifications finales	Dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de Saint Floris, 62350 SAINT VENANT

Publication des résultats

Dimanche 24 avril 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au tableau officiel dès la validation du classement officiel par la direction de course.

Remise des prix

Dimanche 24 avril vers 19h00 au chapiteau dès validation du classement officiel par la direction de course. Voir Article 10 page 11 du présent du Règlement Particulier.

ARTICLE 1P : ORGANISATION

Le Lys Auto Racing et A.S.A du Déroit organise, avec les 22, 23 et 24 Avril 2016, un Rallye Automobile NATIONAL à participation étrangère autorisée (NPEA) intitulé :

33^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation :

- De la FFSA N° 101 du 5/02/2016
- Du Comité Régional Nord-Picardie N° 10416 en date du 11/01/2016

L'organisateur technique le Lys Auto Racing et l'organisateur administratif est l'ASA du Déroit.

Comité d'Organisation :

Président	: Laurent FOURNEZ 06.62.96.13.32
Vice président, responsable Road Book et implantation	: Stéphane CALONNE 06.22.09.63.29
Trésorier	: Serge HERENG
Secrétaire et chargés des relations avec les autorités	: Guillaume LECLERCQ
Responsable Presse / Média	: Anthony CAUCHY
Responsable Officiels / Hébergement	: Jean-Pierre LACROIX
Responsable Matériels	: Serge LANDRE
Responsable Parcours	: Stéphane CALONNE, Guillaume LECLERCQ
Et les membres	: Vincent CHRISTIANN, Didier DELBARRE, Pierre DEZITTER, Maxime FOURNEZ, Thomas HENRON, Jean Pierre LACROIX, Serge LANDRE, Raphaël LEFRANCOIS, Damien ROCHE, Mickaël SCHIEPTES,
Secrétariat du Rallye	: Serge LANDRE
Adresse	: 13 rue Paul Lafargue 62330 Isbergues
Tel	: 0601227392
Email	: serge.landre-houssoy@orange.fr
Sites Internet	: www.rallyedelalys.com
Permanence du Rallye	: La permanence du rallye sera située au P.C à la mairie de St VENANT et sera ouverte pendant toute la durée du rallye. Le numéro de téléphone de permanence sera le 03.21.81.47.19 pour les déclarations d'abandon et comptes-rendus d'accident
Tableau d'affichage officiel	: Le tableau d'affichage officiel sera situé du vendredi 22 avril au 24 avril au Chapiteau situé Grand Place de St Venant.

1.1P : Officiels.

Commissaires sportifs	Président	Jean Marc ROGER
	Membres	Océane POINSENET Patrick CARON
Observateur du Comité N/PDC		François LANGLET
Direction de course	Directeur de course	Thomas LEMIRE
	Directeur de course adjoint	Julien GRESSIER
	Adjoints à la direction de course	Colette LEOBEY Annick NARGUET Jean-Pierre DESCHAMPS
	Directeurs de course délégués	Patrick JOVE - Sandrine LONGONI Olivier DEVAUX – Xavier CALOIN Alexis SERIS – Joël TAFFIER
Véhicule ORG 1		Michaël LACHERE Yves Marie MACRET
Véhicule ORG 2		Jean et Anita MISWALD
Véhicule Tricolore		François LANGLET Daniel DESCAMPS
Véhicule Autorité		Laurent FOURNEZ Jean Paul MAILLARD
Véhicule VIR		Dominique LAMARE Fabien VIGNERON
Véhicule SONO 1		Didier DELBARRE Jean Paul LAINE
Véhicule SONO 2		Maxime FOURNEZ Teddy HEIDET
Véhicule BALAI		Anne Catherine VIEHE Yves Blampain
Véhicule 00 VHC		Jean Pierre LACROIX Jean Pierre MINEBOIS
Médecin chef		Dr Marc DUFRESNES
Directeur de course Vérification Technique		Mickaël LACHERE
Commissaires techniques	Responsable Moderne et VHC	Alain LHEUREUX
	Secrétaires	Mmes GODET et DESSE
	Commissaire Technique VHC	Alain LHEUREUX
	Commissaires Techniques Modernes	Jean-Michel DESSE (5538) Laurent BRAURE François GODET Regis THILMANY André FONTAINE Yves VANACKERE
	Secrétaire	Giselaine D'HOURY Francine GODET Christiane DESSE Patrick GUILLEUX

Chargés des relations avec les concurrents		Patrice DEBONTE Gilles DANIEL Claudine LEMARCHAND
Juges de faits		Guy FELLMAN Josette AUBAULT Jean François ROUSSELLE Hubert GUYOT
Chargé des relations avec la presse		Bernard RICHIR - Anthony CAUCHY
Informatique - Classements		Véronique PIGOT
Responsable des commissaires		Jean Pierre LACROIX
Speaker		Dominique HONVAULT
Liaison radio V.H.F.	Comité Régional Nord Picardie	Sébastien DUFRESNE

A l'exception des membres du Collège des commissaires sportifs, tous les Officiels nommés dans ce règlement sont Juges de faits.

1.2P : Eligibilité.

Le 33^{ème} Rallye de la LYS–Ville de Saint Venant est inscrit au calendrier National. Il compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2016 coefficient 3,
- Les championnats du Comité Régional Automobile Nord-Picardie
- Le challenge des Rallyes de l'ASA du Détroit.

1.3P : Vérifications.

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le Vendredi 22 avril 2016 de 16h30 à 21h30 aux Ets CHRISTIANN route de Saint Floris à St Venant.
Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte.
Les plateaux devront être stationnés dans le parc à plateaux Route de Calonne à Saint Floris
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann, Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P : Demande d'engagement – Inscriptions.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 33^{ème} RALLYE DE LA LYS – VILLE DE SAINT VENANT doit adresser au secrétariat, avant le Lundi 11 Avril 2016 minuit (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

Nous vous demandons de remplir votre demande d'inscription en LETTRE MAJUSCULE et de façon lisible. Pour chaque demande, veuillez envoyer également une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote,
- Licence du pilote ET du copilote,
- La première page de la fiche d'homologation,
- La photocopie du passeport technique
- La fiche de renseignement d'assistance.

3.1.10P : Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **170** voitures. Soit 150 modernes et 20 VHC. Si le nombre de VHC est inférieur à 20 partants la liste des engagés au rallye moderne sera complétée par les équipages de la liste d'attente dans l'ordre de celle ci afin d'avoir 170 équipages au total.

3.1.11.1P : Les droits d'engagements sont fixés à :

- 550€ avec la publicité facultative des organisateurs.
- 1100€ sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12P. Toutes les demandes d'inscriptions seront prises en compte UNIQUEMENT envoyées par la poste et accompagnés par un chèque de règlement. Les chèques devront être établis à l'ordre du Lys Auto Racing. Les chèques seront remis en banque avant la date du rallye. Les demandes non accompagnés du règlement seront placés en liste d'attente, et celle-ci ne pourra dépasser les 30 concurrents. En cas de forfait, il sera retenu 30% du montant des droits d'engagements jusqu'à 8 jours avant le départ du rallye et de 50% au-delà et jusqu'aux vérifications, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

En cas d'interruption du rallye, les droits d'engagements seront définitivement acquis à l'organisateur dès lors que le départ du rallye aura été donné (véhicule tricolore)

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 22 avril au soir

3.2P : Ordre de départ

Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2P : L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)

Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)

Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)

Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité B)

Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ)

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W, R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K,

F213, A5, R1, N2, N2 Série, F212, N1, F211

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes et trophées.

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.1P : Voitures Admises : Voir Règlementation 2016.

4.2P : Pneumatique : Conforme aux règlements standards de la FFSA

4.3P : Assistance : Conforme au règlement standard FFSA

Il y aura un parc d'assistance par section dont l'emplacement sera défini par le road-book. Pour l'ensemble du rallye, celui-ci se trouvera à St Venant. En dehors de ce parc, toute assistance **est INTERDITE**, de même que le stationnement sur les secteurs de liaison de véhicules d'assistance ou de ravitaillement. **Les véhicules suiveurs sont INTERDITS**. Des juges de fait seront désignés pour faire respecter cette réglementation. Les sanctions éventuelles seront prises par le collège des commissaires sportifs. Obligation du respect du code de la route par les concurrents

Aucun plateau ne sera autorisé dans le parc d'assistance (sous peine d'amende de 150€ lors d'un retrait). Un parc à plateaux a été spécialement déterminé Route de Calonne à St Floris.

Pour des raisons de sécurité, les emplacements d'assistance seront délimités. **Merci de remplir impérativement le formulaire de renseignements** (en cas d'assistance à plusieurs ou un camion pour plusieurs voitures). **Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc**, des autocollants devront impérativement être mis sur le pare brise.

Dans le Parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit. Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.6P : Identification des voitures

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

4.8P : Extincteurs : Les extincteurs installés conforme à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés à partir de **la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

*** Avant le départ du rallye : mise en conformité.**

*** Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

ARTICLE 5P : PUBLICITE.

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1P : Description.

Le 33^{ème} Rallye de la Lys-Ville de Saint-Venant représente un parcours total de **395kms**.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales pour une longueur totale de **135 kms**.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape : Samedi 23 avril 2016

ES 1 - 4 - 7	ES HAUTE LYS	12,400 Kms	X 3	37,200 Kms
ES 2 - 5 - 8	ES PAYS D'AIRE	11,200 Kms	X 3	33,600 Kms
ES 3 - 6	ES BERGES DE LA LYS	6,100 Kms	X 2	12,200 Kms

2^{ème} étape : Dimanche 24 Avril 2016

ES 9-11	ES HOUTLAND	12,400 Kms	X 2	24,800 Kms
ES 10-12	ES HUIT RUES	13,600 Kms	X 2	27,200 Kms

L'itinéraire horaire simplifié figure en annexe. Le parcours sera donné sous forme d'un road book.

Nota : L'ES "Haute Lys" se fera sous forme de boucle. Les départs seront donnés à l'initiative du directeur de course de l'épreuve, dans la minute suivant l'heure de départ théorique. L'heure réelle de départ de l'ES sera celle donné au 1/10° par la cellule de la ligne de départ. L'heure de départ de la section sera celle indiquée sur le carnet de bord. L'équipage est seul

responsable du nombre de tour effectué qui doit être celui prévu dans le road book. Si un concurrent effectue moins de tours que prévus, il recevra un temps forfaitaire égal au plus mauvais temps réalisé normalement par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité d'une minute. Si un concurrent effectue plus du nombre de tours prévus il recevra un temps égal au temps effectivement réalisé pour effectuer la totalité de tours. L'application de cet article est du ressort du collège des commissaires sportifs.

6.2P : Reconnaissances. Conforme au règlement standard FFSA

6.2.1P : Les reconnaissances auront lieu les samedi 16 Avril, Dimanche 17 Avril, Jeudi 21 Avril, Vendredi 22 Avril aux horaires figurants dans le tableau ci-dessous.

	SAMEDI-DIMANCHE-JEUDI-VENDREDI	
ES HAUTE LYS	9H30-12H30	14H00-18H00
ES BERGES DE LA LYS	9H30-12H30	14H00-18H00
ES HOUTLAND	9H30-12H30	14H00-18H00
ES DES HUIT RUES	9H30-12H30	14H00-18H00
ES PAYS D'AIRE	9H30-12H30	14H00-18H00

6.3P : Identification des Véhicules pour les reconnaissances.

Le port de l'autocollant "Rallye de la Lys Reconnaissance" ainsi que le N° de course est obligatoire. Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur et immatriculation) pour obtenir le carnet d'itinéraire. En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

Un carnet de contrôle de reconnaissances sera remis à chaque équipage avec le carnet d'itinéraire. Ce carnet devra être remis impérativement lors des vérifications administratives. **Il y aura un contrôle du nombre de passage sur les E.S. qui sera limité à 3 passages maximum. Il est OBLIGATOIRE de s'arrêter aux départs et aux arrivées des ES lors des reconnaissances, ainsi qu'aux contrôles intermédiaires, lorsque des contrôleurs sont en place. En cas d'absence de contrôleur, vous devrez indiquer au stylo bille, votre heure d'entrée et de sortie de la spéciale. Il est interdit de parcourir l'épreuve en sens inverse, de boucler ou de fractionner et d'entrer sur les ES par un point intermédiaire.**

L'accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ. Le nombre de personnes par véhicule **ne peut pas être supérieur à 2.**

Les carnets d'itinéraire seront distribués :

- Au Restaurant "Le Logis de la Lys" à Aire Sur La Lys
 - de 16h30 à 20h00 le vendredi 15 avril,
 - de 08h00 à 18h00 le samedi 16 avril
 - de 08h30 à 12h00 le dimanche 17 avril.
- Sur Rendez-vous avec le secrétariat : Mr Serge Landre au 06.01.22.73.92
 - de 9h00 à 18h00 le jeudi 21 avril
 - de 9h00 à 12h30 le vendredi 22 avril.

En dehors des horaires ci-dessus, tout concurrent surpris sur une des ES sera sanctionné conformément à la réglementation générale des rallyes (Exclusion, amende et commissions de discipline)

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE.

7.1P : Présentation des équipages.

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront pour celle-ci après les vérifications techniques et mettront directement leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand Place de Saint-Venant à l'issue de cette présentation. Pour la première étape : les équipages doivent se présenter 10 minutes avant leur heure idéale de départ, au CH du parc de départ Grand Place, SAINT VENANT.

Pour la deuxième étape : L'ordre de départ sera celui du classement à l'issue de la première étape.

7.2P : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Les Chefs de poste : Une chasuble Orange avec l'inscription "Chef de Poste"
- Les Directeurs d'épreuves : Une chasuble Rouge
- Les Médecins : Une chasuble Blanche
- Les Médias : Une chasuble Verte
- Les Commissaires de route : Une chasuble Orange
- Les commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : Une chasuble Rouge
- Les Chronométrateurs : Une chasuble Bleue

7.3.11P : Pénalité pour avance / retard à un CH et Contrôle de passage.

- Pour retard : 10 secondes par minute
- Pour avance : 60 secondes par minute

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion de l'épreuve

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.5.17.3P : Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route de la course. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

N.B : Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route de course. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision de directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.5.19P : Chicane :

Tout concurrent qui court-circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8P : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

Il sera distribué les prix suivants en espèces (en euros), ainsi que de nombreuses coupes.

Les prix en espèce sont cumulables	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Au classement général	550€	350€	200€		
Aux classes					
De 1 à 3 partants	150€				
De 4 à 5 partants	250€	150€			
De 6 à 10 partants	550€	275€	150€		
Plus de 10 partants	550€	275€	150€	90€	
Plus de 15 partants	550€	275€	150€	90€	50€
Classement Féminin si au moins 2 partantes	200€				

La remise des prix se déroulera le

Dimanche 24 AVRIL à partir de 19H00*
sous le Chapiteau à SAINT VENANT.

*Après publication du classement par la direction de course. Dans la mesure où le commencement de la remise des prix à lieu à l'heure prévue, les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leurs prix.

TOUT SUR LE COMITE REGIONAL NORD PICARDIE ET SUR LE SPORT AUTOMOBILE SUR INTERNET

www.sportautonord.com (site du Comité Régional du Sport Auto Nord/Pas de Calais)

<http://asadetroit.com/> (site de l'ASA du Détroit)

www.rallyedelalys.com (Site du Lys Auto Racing et du Rallye de la Lys)



Organisateurs, pilotes, bénévoles, acteurs du sport automobile, vous trouverez toutes les informations vous concernant : Licences, réglementations, engagements, classements, photos, vidéos, résultats en direct et encore bien d'autres choses.....sont sur : www.sportautonord.com

REGLEMENT PARTICULIER DU RALLYE NATIONAL VHC CPEA

22, 23 et 24 avril 2016

Le présent règlement particulier complète ou modifie le règlement standard des rallyes français.
Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard.

PROGRAMME – HORAIRES

Le rallye national VHC est organisé en doublure du Rallye National de la Lys, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le Rallye de la Lys moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Détroit organise avec le Lys Auto Racing les 22, 23 et 24 AVRIL 2016 un rallye automobile nationale de véhicules historiques de compétition (VHC) en doublure du rallye de la Lys dénommé :

13^{ème} Rallye de la Lys Historique CPEA

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

1.1 : Officiels:

La liste des officiels est identique au rallye national.

Le Directeur de course délégué au VH est Jean Marc Roger

Le Responsable Technique délégué au VH est Alain Lheureux

1.3 : Vérifications:

- Lors de la prise des road book, les équipages engagés recevront une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu aux Ets Christiann Route de St Floris à Saint Venant
- Si les concurrents ne reçoivent pas cette convocation avant le jeudi qui précède le rallye, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître celle-ci.
- Les vérifications finales éventuelles auront lieu dès l'arrivée aux Ets Christiann Route de St Floris à St Venant. Le prix de la main d'œuvre est fixé à 60 euros T.T.C.

ARTICLE 2 : ASSURANCES

Conforme au règlement de la F.F.S.A.

ARTICLE 3 : CONCURENTS ET PILOTES

3.1 : Demande d'engagement – inscriptions:

Toute personne qui désire participer au 13^{ème} RALLYE DE LA LYS HISTORIQUE doit adresser au secrétariat, avant le lundi 11 avril 2016 (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement jointe en annexe, dûment complétée.

- Les droits d'engagements sont fixés à **510 euros** avec la publicité facultative des organisateurs et à **1020 euros** sans cette publicité.

Les droits d'engagements donnent droit à 2 repas par équipage au chapiteau après la présentation des équipages sur le podium le vendredi 22 au soir.

- **Fournir copie de la 1ère page du PTH**

ARTICLE 4P: VOITURES ET EQUIPEMENTS.

4.1 : Voitures admises

Conforme au règlement standard de la FFSA, aux règles spécifiques VHC et au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

Sont admises les voitures **E à J1** (1947 à 1985) incluses, homologués FIA/FFSA et possédant un Passeport Technique Historique (PTH)

La présentation du passeport P.T.N. ou P.T.H. est obligatoire.

4.3 : ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 5P : PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un communiqué de l'organisation qui sera remis lors de la prise du Road-book ou lors des vérifications administratives.

ARTICLE 6 : SITES ET INFRASTRUCTURES.

6.1 : DESCRIPTION

Rallye identique au rallye " moderne ".

6.2 : RECONNAISSANCES.

Les reconnaissances sont autorisées **les samedi 16 avril, dimanche 17 avril, jeudi 21 avril et vendredi 22 avril.** Comme le rallye national avec les mêmes obligations.

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Le départ sera donné le Samedi 23 avril pour le premier Historique avant le Rallye National de la Lys. Il en sera de même pour le départ de la 2^{ème} étape et dans l'ordre du classement de la première étape.

7.1 : Présentation des équipages :

Une présentation des équipages aura lieu le vendredi soir à partir de 17h00 sur le podium du Rallye. Tous les équipages devront obligatoirement être présents pour cette présentation. Ils se présenteront après les vérifications techniques et mettront leurs voitures au parc fermé situé sur la Grand-Place de Saint Venant.

7.2 : Dispositions Générales Relatives Aux Contrôles

7.2.11P : Les signes distinctifs des Officiels sont :

- Les Chefs de poste : Une chasuble Orange avec l'inscription "Chef de Poste"
- Les Directeurs d'épreuves : Une chasuble Rouge
- Les Médecins : Une chasuble Blanche
- Les Médias : Une chasuble Verte
- Les Commissaires de route : Une chasuble Orange
- Les commissaires Sportifs chargés des relations avec les concurrents : Une chasuble Rouge
- Les Chronométrateurs : Une chasuble Bleue

7.3.11P : Pénalité pour avance / retard à un CH et Contrôle de passage.

- Pour retard : 10 secondes par minute
- Pour avance : 60 secondes par minute

Contrôle de passage : A ce contrôle, les commissaires en poste doivent simplement viser le carnet de bord dès que celui-ci leur est présenté par l'équipage, mais sans mentionner l'heure de passage. Tout manquement au passage du concurrent à ce contrôle entraînera l'exclusion de l'épreuve

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.16P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

Avoir signifié par écrit, au Chargé des Relations avec les Concurrents, sa décision de réintégrer le Rallye, **dès que possible** et au plus tard **avant la publication de la liste des autorisés** à prendre le départ de l'étape suivante ;

Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté du plus mauvais temps de ou des ES non terminée(s),

Une pénalité de DIX heures sera appliquée :

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs du rallye selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Participation.

7.5.17.3P : Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route de la course. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision du Directeur de Course, restera à la charge du concurrent.

7.5.17.4P : ABANDON

Il est OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

N.B : Les dépanneuses présentes au départ des épreuves spéciales sont à la disposition du Directeur de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route de course. Toute intervention des véhicules de dépannage de l'organisation faite à la demande d'un concurrent ou de son représentant, en dehors d'une décision de directeur de course, restera à la charge du concurrent.

7.5.19P : Chicane :

Tout concurrent qui court-circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8 : RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9 : CLASSEMENT

(Conformément au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC) Il sera établi :

- un classement pour le groupe 1 - T.
- un classement pour le groupe 2 - TC.
- un classement pour le groupe 3 - GT.
- un classement pour le groupe 4 - GTS 5-GTP/HST/TSRC
- un classement pour le N VHC J1
- un classement pour le groupe A VHC J1.
- un classement pour le groupe B VHC J1.
- un classement "classic" de compétition
- un classement à l'indice de performance.

Un rallye VHC ne peut être remporté que par un véhicule possédant un Passeport Technique Historique

ARTICLE 10 : PRIX ET COUPES.

La remise des prix se fera sur le podium d'arrivée du rallye situé à Saint-Venant..
Il n'y aura pas de prix en espèces.